



CONSEIL DE SÉCURITÉ

DOCUMENTS OFFICIELS

TRENTE-QUATRIÈME ANNÉE

2179^e SÉANCE : 14 DÉCEMBRE 1979

NEW YORK

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
Ordre du jour provisoire (S/Agenda/2179)	1
Adoption de l'ordre du jour	1
La situation à Chypre :	
Rapport du Secrétaire général sur l'opération des Nations Unies à Chypre (S/13672 et Add.1)	1

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Les documents du Conseil de sécurité (cotes S/. . .) sont, en règle générale, publiés dans des *Suppléments* trimestriels aux *Documents officiels du Conseil de sécurité*. La date d'un tel document indique le supplément dans lequel on trouvera soit le texte en question, soit des indications le concernant.

Les résolutions du Conseil de sécurité, numérotées selon un système adopté en 1964, sont publiées, pour chaque année, dans un recueil de *Résolutions et décisions du Conseil de sécurité*. Ce nouveau système, appliqué rétroactivement aux résolutions antérieures au 1er janvier 1965, est entré pleinement en vigueur à cette date.

2179^e SÉANCE

Tenue à New York le vendredi 14 décembre 1979, à 10 h 30.

Président : M. CHEN Chu (Chine).

Présents : Les représentants des Etats suivants : Bangladesh, Bolivie, Chine, Etats-Unis d'Amérique, France, Gabon, Jamaïque, Koweït, Nigéria, Norvège, Portugal, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Tchécoslovaquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Zambie.

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/2179)

1. Adoption de l'ordre du jour.

2. La situation à Chypre :

Rapport du Secrétaire général sur l'opération des Nations Unies à Chypre (S/13672 et Add.1).

La séance est ouverte à 11 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation à Chypre :

Rapport du Secrétaire général sur l'opération des Nations Unies à Chypre (S/13672 et Add.1)

1. Le PRÉSIDENT (*interprétation du chinois*) : Je voudrais informer les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants de Chypre, de la Grèce et de la Turquie des lettres par lesquelles ils demandent à être invités à participer à l'examen de la question inscrite à l'ordre du jour. Selon la pratique habituelle, je me propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à prendre part au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire.

Sur l'invitation du Président, M. Mavrommatis (Chypre), M. Katapodis (Grèce) et M. Eralp (Turquie) prennent place à la table du Conseil.

2. Le PRÉSIDENT (*interprétation du chinois*) : Je voudrais rappeler qu'au cours des consultations d'hier les membres du Conseil se sont mis d'accord pour que, conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire, le Conseil, selon la pratique habituelle, adresse une invitation à M. Nail Atalay. Si je n'entends pas d'objections, je considérerai que le Conseil décide d'inviter M. Atalay en vertu de l'article 39 du règlement intérieur provisoire.

Il en est ainsi décidé.

3. Le PRÉSIDENT (*interprétation du chinois*) : Les membres du Conseil sont saisis du rapport du Secrétaire général sur l'opération des Nations Unies à Chypre pour la période allant du 1^{er} juin au 30 novembre 1979 [S/13672 et Add.1] et d'un projet de résolution [S/13690] qui a été élaboré au cours des consultations auxquelles ont procédé les membres du Conseil.

4. Je mets aux voix le projet de résolution.

Il est procédé au vote à main levée.

Par 14 voix contre zéro, le projet de résolution est adopté¹.

Un membre (Chine) n'a pas participé au vote.

5. Le PRÉSIDENT (*interprétation du chinois*) : Je donne la parole au Secrétaire général, qui désire faire une déclaration.

6. Le SECRÉTAIRE GÉNÉRAL (*interprétation de l'anglais*) : Je prends acte de la décision que vient de prendre le Conseil, qui prolonge à nouveau le stationnement à Chypre de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix pour une nouvelle période de six mois et dans laquelle on me prie de poursuivre ma mission de bons offices. Comme je l'ai indiqué dans mon rapport au Conseil, j'estime que la présence de la Force demeure indispensable pour contribuer à maintenir le calme dans l'île et pour faciliter la recherche d'un règlement juste et durable du problème de Chypre, fondé sur les droits légitimes des deux communautés.

7. Je tiens à donner aux membres du Conseil l'assurance que je ne ménagerai aucun effort pour que soient repris, au début de l'année prochaine, les entretiens intercommunautaires sur la base de l'accord en 10 points conclu à la réunion de haut niveau le 19 mai 1979 [S/13369, par. 51]. Je procéderai rapidement à des consultations avec les parties à cette fin. J'espère qu'elles se joindront à moi pour appuyer les méthodes préconisées en vue de mettre en route un processus de négociation viable tel que celui décrit dans mon rapport afin de tourner les difficultés auxquelles nous nous sommes heurtés en juin dernier et d'en venir à des négociations concrètes sur les aspects de fond du problème de Chypre. Avec la coopération des parties, j'espère que nous pourrions aboutir à des progrès significatifs dans ce sens. L'avenir des entretiens intercommunautaires peut dépendre de notre succès dans cette entreprise.

¹ Voir résolution 458 (1979).

8. Le PRÉSIDENT (*interprétation du chinois*) : Le premier orateur est le représentant de Chypre, auquel je donne la parole.

9. M. MAVROMMATIS (Chypre) (*interprétation de l'anglais*) : Lorsque nous nous sommes réunis à la mi-juin dernier [2150^e séance] — il y a presque six mois jour pour jour — pour la même raison, c'est-à-dire la reconduction du mandat de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre, une atmosphère de joie presque irréaliste a marqué le bref débat. La raison de cette joie provenait du fait que, pour la première fois depuis des mois, on notait les nouvelles pleines de promesses venant de Nicosie quant à l'accord Kyprianou-Denktaş en 10 points conclu le 19 mai 1979, exploit extraordinaire pour le Secrétaire général et triomphe de la raison en soi.

10. Aujourd'hui, une atmosphère sombre, presque palpable, pèse sur toute l'étendue de Chypre, tant au nord qu'au sud de la zone démilitarisée, marquant le fait honteux de l'occupation en cette ère de principes et de droits de l'homme, atmosphère qui doit avoir son reflet dans cette salle d'où doivent venir toutes les mesures destinées à protéger ce qui est sacré dans la recherche de la sécurité du monde.

11. La raison, cette fois-ci, est due au fait qu'une semaine à peine et quatre réunions décevantes après la reprise du dialogue intercommunautaire, celui-ci a dû être suspendu, presque *ad infinitum*, parce que la partie turque a cru bon d'introduire des idées étrangères tant à l'accord en 10 points qu'aux quatre directives bien connues [S/12323 du 30 avril 1977, par. 5] afin d'empêcher «une solution que, de toute façon, on ne trouvera jamais nulle part» du problème de Chypre. Est-il surprenant, dans ces conditions, que le Gouvernement chypriote se soit tourné vers le Commonwealth à Lusaka, les non-alignés à La Havane et, enfin, la communauté internationale tout entière à New York pour y chercher le soutien et l'aide nécessaires à la survie du pays ? Les amis de Chypre, une fois de plus, n'ont pas seulement prêté l'oreille mais nous ont également accordé leur soutien moral et général, si nécessaire pour nous empêcher de sombrer dans le plus profond désespoir, de renoncer à toute espérance et de nous incliner devant les faits accomplis. Est-il surprenant alors que même l'infatigable Secrétaire général, qui, tous les jours, doit faire face à toutes les menaces concevables à la paix mondiale, ait déclaré dans son rapport, au sujet des entretiens intercommunautaires :

«Toutefois, il ne faut pas se dissimuler qu'après bientôt cinq ans d'entretiens intermittents la crédibilité de cette méthode de négociation est maintenant en jeu.» [S/13672, par. 66.]

12. Cependant, le Secrétaire général, les parties intéressées et le monde entier partagent l'avis que les entretiens intercommunautaires menés sous les auspices du Secrétaire général représentent la meilleure méthode pour négocier un règlement politique juste et durable, à condition qu'ils soient utilisés à bon escient. Pour ce qui est d'être utilisés à bon escient, ils ne l'ont jamais été par

Ankara en raison de ses difficultés politiques intérieures ou du prétexte ou de l'excuse qu'elle tirait de ces difficultés pour ne pas vouloir trouver une solution. Chaque fois que nous nous sommes lancés dans des négociations, le dialogue a dû être arrêté du fait d'Ankara.

13. S'agit-il d'une simple coïncidence ? Toujours est-il que, à peine l'encre avait-elle eu le temps de sécher sur l'accord en 10 points, le parti au pouvoir à l'époque à Ankara connaissait des défections qui rendaient problématique la survie du gouvernement — en fait, après les vacances parlementaires de l'été il devait démissionner — et les entretiens commencés à Chypre étaient marqués par deux conditions préalables extrinsèques qui faisaient tourner court les entretiens. Est-ce une coïncidence si la même chose exactement s'est produite à maintes reprises dans le passé avec une précision quasi mathématique et si, comme chacun sait, des entretiens soutenus pour maintenir l'élan acquis ont pour conditions préalables des concessions ? Or les concessions non seulement sont opposées aux idées de grandeur nées de l'occupation et aux notions d'agrandissement territorial — et que l'on n'oublie pas que la partie occupée de Chypre est qualifiée de district 10 de la province turque de Mersin — mais elles pourraient même, qui sait, coûter des voix dans les élections.

14. Le 15 juin 1979, j'ai dit ce qui suit à propos des motifs que l'on a attribués à la Turquie pour expliquer son acceptation de l'accord en 10 points :

«Nous ne voulons pas croire que le présent accord ait été dû à des raisons subséquentes ayant des buts à court terme, mais si tel était le cas tout deviendrait alors clair comme du cristal et toute personne de bonne foi devrait le constater et le reconnaître.» [2150^e séance, par. 20.]

La Turquie est effectivement arrivée à surmonter les obstacles et a obtenu une aide massive, surtout de l'Occident, et, peu après, a repris ses anciennes tactiques concernant Chypre.

15. Voilà pourquoi les membres du Conseil devraient — bientôt, à mon humble avis — se prononcer si la situation peu satisfaisante qui règne actuellement persiste. Ils devraient en même temps désigner les fautifs et décider des remèdes nécessaires.

16. Je demande au Conseil de m'accorder son indulgence pour que je puisse donner un très bref aperçu des résultats des efforts les plus récents entrepris pour résoudre le problème de Chypre. Les entretiens ont repris le 15 juin 1979 et, depuis le début, la partie chypriote grecque a fait des propositions concrètes fondées sur l'accord du 19 mai. La partie turque a exigé aussitôt après, à titre de préalable, l'acceptation sans condition de la bizonalité et de la sécurité pour la communauté chypriote turque, faisant fi non seulement des priorités convenues et s'écartant des quatre principes, mais détruisant aussi l'idée même de fédération. Lorsqu'il a été proposé, à titre de compromis, que ces conditions soient discutées en temps opportun à une date ultérieure, la partie turque a exigé une acceptation immédiate et sans condition. En conséquence, le repré-

sentant du Secrétaire général n'a pu faire autrement que de suspendre les entretiens, suspension qui persiste à ce jour.

17. Malgré l'intransigeance et les difficultés que nous avons rencontrées chaque fois que le dialogue intercommunautaire a repris, nous avons donné une nouvelle preuve de notre bonne volonté lorsque le Président de la République de Chypre, M. Kyprianou, a déclaré tout récemment, le 11 décembre 1979, que nous étions prêts à reprendre le dialogue immédiatement sur la base de l'accord du 19 mai et sans conditions préalables. Je suis autorisé à réaffirmer la déclaration de mon président aujourd'hui devant le Conseil, et c'est ce que je fais.

18. Peut-être me sera-t-il également permis de me référer rapidement à la résolution 34/30 de l'Assemblée générale. Cette résolution traduit le fait que la communauté internationale commence à s'impacienter à la suite de l'intransigeance turque et a décidé, en conséquence, d'aviser la partie turque qu'elle avait l'intention de ne pas se prêter à des manœuvres dilatoires et au non-respect de ses résolutions. D'où, entre autres, la mention de la création, au paragraphe 13 de la résolution, d'un comité spécial et l'allusion, dans le préambule, à une conférence internationale. D'autre part, l'Assemblée a décidé à juste titre d'accorder à la partie turque une autre possibilité en faisant dépendre l'établissement du comité de l'absence de progrès dans le dialogue intercommunautaire avant le 31 mars 1980.

19. Pour ce qui est du Gouvernement chypriote, nous ferons tous nos efforts, comme nous l'avons toujours fait, pour contribuer à la réussite des entretiens lorsqu'ils reprendront, et nous espérons sincèrement que la partie turque en fera autant. Après tout, puisqu'elle s'est opposée si violemment à la création du comité spécial, il est de son intérêt de contribuer à la réalisation de progrès.

20. Le paragraphe 11 de la résolution précitée de l'Assemblée générale s'adresse au Conseil de sécurité et lui recommande

«d'étudier la question de l'application, dans des délais donnés, de ses résolutions pertinentes et d'examiner et d'adopter par la suite, si besoin est, toutes les mesures appropriées et pratiques prévues par la Charte des Nations Unies, afin d'assurer l'application prompte et effective des résolutions de l'Organisation des Nations Unies concernant Chypre».

21. Nous sommes convaincus que, s'il le faut, le Conseil de sécurité saura répondre aux espérances de la grande majorité, sinon de la presque totalité, des Etats Membres. Pour les raisons déjà indiquées, données à propos de la création du comité spécial, nous avons décidé de placer nos espoirs dans la reprise et dans la poursuite fructueuse des entretiens, tout au moins pour le moment, et voilà pourquoi nous ne demandons pas actuellement au Conseil d'agir conformément au paragraphe 11 de la résolution de l'Assemblée générale. Nous ne manquerons pas de le faire si la nécessité s'en fait sentir plus tard.

22. Après l'adoption de cette même résolution, nous avons dû, une fois de plus, entendre la dissonance d'une succession de déclarations des dirigeants tant turcs que chypriotes turcs menaçant de créer un Etat chypriote turc indépendant. Ils l'ont fait malgré l'opposition universelle à cette idée et malgré l'accord du 19 mai 1979. Les réactions très opportunes de presque tous les Etats, de même que celles du Gouvernement de la République de Chypre, les ont contraints ces derniers jours à changer d'idée, tout au moins pour le moment, mais d'une manière qui n'est pas totalement dépourvue d'ambiguïté. Espérons que c'est là le signe annonciateur d'une intention réelle de revenir à la table de négociation sans conditions préalables inacceptables pour travailler d'une façon constante, soutenue et orientée vers des résultats et en évitant tout retard.

23. Le Secrétaire général indique à grands traits dans son rapport ce qui a été fait dans l'exercice de sa mission de bons offices et, plus particulièrement au paragraphe 68, il se réfère à la création envisagée de la commission d'enquête sur les personnes portées disparues. Une fois de plus, je voudrais dire combien le Gouvernement et le peuple chypriotes, et en particulier les proches des personnes portées disparues, sont reconnaissants au Secrétaire général des efforts inlassables et continus qu'il déploie en vue d'un règlement de cette question purement humanitaire.

24. Comme tant de fois déjà par le passé, mon gouvernement avait accepté tant les résolutions de l'Assemblée générale sur cette question qu'un certain nombre d'idées du Secrétaire général. Une fois de plus, c'est l'autre partie qui a refusé de coopérer ou qui est revenue sur sa parole. Je suis très encouragé par la dernière phrase du paragraphe 68, par laquelle le Secrétaire général exprime l'espoir que la formule du 19 mai 1979,

«qui devrait répondre aux légitimes préoccupations des deux parties, obtiendra finalement, à la lumière des éclaircissements utiles, l'appui de tous les intéressés».

Comme chacun le sait, cette formule a eu d'emblée l'appui du Gouvernement de la République de Chypre, et j'espère sincèrement qu'elle aura l'appui de la partie turque, si bien que nous pourrions enfin nous lancer dans la voie menant à la recherche et au dénombrement de toutes les personnes disparues de Chypre, mettant ainsi fin au chapitre le plus tragique du drame de Chypre.

25. Le Gouvernement de la République de Chypre a déjà donné son assentiment au renouvellement du mandat de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre pour une nouvelle période de six mois, et le Conseil de sécurité vient de décider de ce renouvellement. Nous continuons à croire que la présence de la Force, maintenant plus que jamais, est indispensable au maintien de conditions propres à assurer le succès du dialogue. Voilà pourquoi nous voudrions, une fois de plus, dire combien nous apprécions l'excellent travail accompli par les divers contingents, commandés avec compétence par le général Quinn, et nous vou-

dions également remercier les gouvernements des pays qui fournissent ces contingents ainsi que les gouvernements des pays qui fournissent des fonds à cette fin.

26. Avant de conclure, je voudrais une fois de plus remercier le Secrétaire général des efforts inlassables qu'il consacre à la question de Chypre, de même que je voudrais remercier ses très compétents collaborateurs, M. Brian Urquhart, M. Pérez de Cuéllar, M. Galindo Pohl, M. George Sherry, M. Rémy Gorgé et M. Picco.

27. Enfin, et ce n'est pas le moins important, je voudrais vous remercier, monsieur le Président, et, par votre intermédiaire, remercier les membres du Conseil de m'avoir donné l'occasion de prendre la parole sur une question très importante touchant mon pays et dire combien je me félicite du renouvellement du mandat de la Force. Que j'aie pu le faire sous votre conduite efficace et expérimentée a été pour moi un plaisir et un honneur particuliers.

28. Le PRÉSIDENT (*interprétation du chinois*) : L'orateur suivant est le représentant de la Grèce. Je lui donne la parole.

29. M. KATAPODIS (Grèce) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous exprimer les sincères félicitations de ma délégation alors que vous assumez la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de décembre. La manière dont vous avez dirigé le Conseil lors des consultations et délibérations qui ont abouti à l'adoption unanime de la résolution 457 (1979) a rendu manifestes votre compétence et votre expérience hors pair. Nous en sommes d'autant plus satisfaits que vous représentez un pays qui entretient d'excellents rapports avec le mien, comme l'a montré la visite couronnée de succès du premier ministre Caramanlis à Beijing en novembre dernier.

30. Au cours des six mois qui se sont écoulés depuis la dernière prorogation du mandat de la Force, la situation à Chypre a connu divers stades dont peu, malheureusement, ont été encourageants. L'accord conclu entre les deux communautés le 19 mai dernier pour entreprendre, en évitant tout retard, des négociations poussées et axées sur des résultats a permis, le 15 juin, de reprendre les entretiens intercommunautaires. Cependant, ces entretiens ont été interrompus *sine die* peu après, malgré les efforts méritoires du Secrétaire général adjoint, M. Pérez de Cuéllar, qui les a présidés. La suspension des entretiens et l'impasse qui en a résulté ont été dues à la tentative de l'interlocuteur chypriote turc de donner la priorité à deux questions fondamentales, contrairement à l'accord du 19 mai. Les deux questions soulevées par le côté chypriote turc, à savoir l'idée de la bizonalité et celle de la sécurité de la communauté chypriote turque, entrent clairement dans le cadre de l'accord et constituent en fait l'essence même du problème. Demander à l'autre côté d'accepter d'avance l'interprétation donnée à ces deux questions très graves par les dirigeants chypriotes turcs était à la fois injuste et peu réaliste, d'autant plus qu'une interprétation de ce genre

ne ressort ni de l'accord lui-même ni des directives Makarios-Denktaş, que les parties ainsi que les résolutions de l'Organisation des Nations Unies avaient acceptées en tant que base pour parvenir à une solution juste et équitable du problème.

31. L'impasse résultant de l'intransigeance des Chypriotes turcs persiste. Dans leurs efforts pour sortir de cette impasse, le Secrétaire général et ses collaborateurs ont sondé les deux parties à propos de diverses idées permettant de reprendre les entretiens. A notre avis, les suggestions qui ont été avancées et, d'ailleurs, toute formule qui s'écarterait du libellé de l'accord de mai dernier risquent de porter atteinte à l'équilibre délicat de cet accord, qui n'a été conclu que grâce à l'habileté de négociateur du Secrétaire général et à l'esprit de collaboration manifesté à l'époque par les deux parties. Nous pensons que si les deux communautés souhaitent vraiment mener des négociations poussées et axées sur des résultats, elles auront l'occasion, au cours de ces négociations, de soulever toutes les questions pertinentes qui revêtent une importance particulière pour elles, afin d'aboutir à des solutions qui soient mutuellement satisfaisantes.

32. Cela m'amène à évoquer deux autres aspects importants des entretiens : la question des priorités et le facteur temps. Le point 5 de l'accord du 19 mai énonce clairement les priorités selon lesquelles doivent se dérouler les entretiens. Il est évident qu'elles constituent une partie intégrante de l'accord et qu'elles ne sauraient être modifiées ou ignorées, comme la partie chypriote turque n'a cessé de le faire au cours des six derniers mois. Il convient de relever à cet égard que le Secrétaire général, dans son rapport, souligne combien il est important de s'en tenir à ces priorités.

33. D'autre part, le point 9 de l'accord stipule, comme je l'ai déjà dit, que les entretiens intercommunautaires doivent se dérouler sans plus attendre. On en trouve une raison supplémentaire dans le fait que, conformément au paragraphe 12 de la dernière résolution de l'Assemblée générale relative à Chypre [*résolution 34/30*], le Secrétaire général doit présenter avant le 31 mars prochain un rapport sur les progrès ou l'absence de progrès des entretiens. Si le Secrétaire général devait parvenir à la conclusion qu'aucun progrès réel n'a été enregistré à cette date-là, de nouveaux mécanismes entreraient en jeu, comme le prévoit la résolution, afin d'aider les parties dans leurs efforts en vue de trouver une solution négociée.

34. Il est clair, d'après ce que je viens de dire, qu'en l'état actuel des choses les chances d'un règlement rapide du problème de Chypre ne semblent pas très bonnes. Voilà qui rend absolument indispensable le maintien de la présence de la Force dans l'île. Nous ne devons pas oublier que 40 p. 100 du territoire de la République de Chypre sont encore occupés par les troupes turques. Ces troupes, dont toute une série de résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité ont en vain demandé le retrait, représentent une menace permanente pour la partie libre de la république. La Force, manifestant comme elle le fait le souci de l'Organisation

des Nations Unies au sujet de l'un de ses Membres devenu victime de l'agression, donne un sentiment de sécurité aux habitants de la zone libre, dont 200 000 vivent comme des réfugiés depuis l'invasion de 1974.

35. D'autre part, la Force joue un autre rôle très utile, encore que sa liberté de mouvement soit de plus en plus restreinte, comme l'indique le Secrétaire général au paragraphe 14 de son rapport. Elle fournit à quelque 1 400 Chypriotes grecs qui vivent encore dans le nord certains services élémentaires, y compris le moyen de communiquer avec leurs parents dans la zone libre. C'est pourquoi nous nous félicitons de la décision du Conseil de proroger de six mois le mandat de la Force, tout en nous rendant bien compte que cela ne devrait pas pousser les parties à perpétuer le *statu quo*, qui est préjudiciable à l'ensemble de la population de Chypre.

36. Enfin, je tiens à dire combien mon gouvernement est reconnaissant aux pays qui contribuent à la Force par des contingents ou des fonds, de même qu'aux officiers et aux hommes de troupe de la Force pour le dévouement et l'abnégation avec lesquels ils s'acquittent de leur tâche difficile et délicate. Nos remerciements s'adressent également au Secrétaire général et à ses collaborateurs, qui recherchent inlassablement une solution juste à l'un des problèmes les plus graves et les plus complexes dont l'Organisation ait à s'occuper.

37. Le PRÉSIDENT (*interprétation du chinois*) : L'orateur suivant est M. Atalay, auquel le Conseil a adressé une invitation conformément à l'article 39 de son règlement intérieur provisoire. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et je lui donne la parole.

38. M. ATALAY (*interprétation de l'anglais*) : J'ai demandé à prendre part à ce débat du Conseil de sécurité pour exprimer les vues du gouvernement de l'Etat fédéré turc de Chypre, seul représentant de la communauté chypriote turque, sur la question de la prorogation de six mois du mandat de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre.

39. Avant de commencer ma déclaration, permettez-moi, monsieur le Président, en mon nom et au nom de l'Etat fédéré turc de Chypre, de vous exprimer ma reconnaissance, ainsi qu'à tous les membres du Conseil, pour m'avoir invité à participer à ce débat.

40. Je profite de cette occasion pour vous féliciter de votre accession aux fonctions de président du Conseil de sécurité et pour exprimer notre reconnaissance, par votre entremise, au Gouvernement et au grand peuple chinois pour leur impartialité et pour le rôle constructif que la Chine a toujours joué à propos de la question de Chypre.

41. Je voudrais profiter de cette occasion pour exprimer la gratitude de la partie chypriote turque au Secrétaire général pour ses efforts inlassables et le rôle inestimable qu'il joue dans la recherche d'un règlement négocié du problème de Chypre. Je partage entièrement l'opinion du Secrétaire général selon laquelle la poursuite des entretiens intercommunautaires est le meilleur

moyen, et en fait, le seul moyen, de résoudre le problème de Chypre. Je voudrais donner au Secrétaire général l'assurance que mon gouvernement fera tout pour que ses efforts soient couronnés de succès.

42. Nous sommes également reconnaissants à M. Galindo Pohl, représentant spécial du Secrétaire général à Chypre, et à son adjoint, M. Gorgé, aux secrétaires généraux adjoints aux affaires politiques spéciales, M. Pérez de Cuéllar et M. Urquhart, à M. Sherry et à M. Picco pour la manière exemplaire, impartiale et efficace dont ils se sont acquittés de leurs fonctions importantes. Je voudrais également profiter de cette occasion pour dire notre reconnaissance au commandant de la Force, le général Quinn, à tous les officiers et à tous les hommes de la Force, ainsi qu'à tous les pays qui ont fourni des hommes et des fonds à la Force.

43. Dès l'abord, je dois confirmer une fois de plus devant le Conseil que le sincère espoir de la communauté turque à Chypre est que les dirigeants chypriotes grecs viennent à la table de négociation sans autre retard dans la ferme intention de développer le système fédéral bizonal à Chypre dans un esprit d'association et dans le respect des principes établis lors des réunions au sommet de 1977 et 1979. La communauté turque et le gouvernement de l'Etat fédéré turc de Chypre ont fait et continueront de faire tout leur possible pour que l'on parvienne à une telle solution.

44. Cependant, face aux affirmations réitérées des dirigeants grecs selon lesquelles la souveraineté de Chypre leur appartient exclusivement, la communauté turque doit également affirmer qu'en réalité l'indépendance et la souveraineté de Chypre ne peuvent résulter que d'une association et d'un partage égal entre les deux communautés. Nous devons avertir tous les intéressés que chaque fois que la communauté grecque rejette cette association par des actes ou par des paroles, chaque fois qu'elle viole les droits inaliénables et le statut de la communauté turque, ma communauté estimera, en dernier ressort, avoir la latitude, et en fait le devoir, de faire tout son possible pour défendre ses droits d'association.

45. L'idée d'association est inhérente à la souveraineté et à l'indépendance de Chypre, et, compte tenu du nombre de violations de ce principe fondamental depuis 1963 par la partie grecque, la communauté turque sera en droit de prendre les mesures nécessaires pour défendre ses droits. La responsabilité finale à cet égard appartient aux dirigeants chypriotes grecs.

46. A ce point, je voudrais également dire de manière catégorique que la récente résolution 34/30 de l'Assemblée générale est absolument inacceptable pour nous. Cette résolution dans son ensemble et plus particulièrement les paragraphes 13 à 15, où il est fait référence à la création d'un comité spécial, ainsi que le paragraphe 3, où l'on mentionne ce qu'il est convenu d'appeler le «Gouvernement chypriote», constituent des obstacles graves à la poursuite des entretiens intercommunautaires. C'est pourquoi nous croyons comprendre que si les négociations commencent ces obstacles seront considérés comme inexistantes.

47. Le troisième alinéa du préambule de la résolution que le Conseil vient d'adopter contient une référence au prétendu «Gouvernement chypriote». Les membres du Conseil connaissent bien notre position à l'égard de ce qu'il est convenu d'appeler le «Gouvernement chypriote». Par conséquent, comme il y est fait référence à cette entité qui n'existe pas, nous ne pouvons de toute évidence accepter cette résolution. Cependant, j'ai été autorisé à donner mon assentiment, au nom du gouvernement de l'Etat fédéré turc de Chypre, à la prolongation du mandat de la Force jusqu'au 15 juin 1980. Nous continuerons de coopérer avec la Force et de contribuer au succès de ses opérations.

48. J'ai écouté l'exposé du représentant de la Grèce. Il m'est impossible de comprendre son comportement et ses motivations politiques. Le fait que le mot «diplomatie» soit d'origine grecque ne devrait pas donner au représentant de la Grèce la liberté de manipuler les faits. Il est un fait établi et indéniable que la Grèce est le seul pays responsable, que ce soit du temps où ses gouvernements étaient démocratiquement élus ou lors de régimes de juntes, de toutes les calamités qui se sont abattues sur l'île de Chypre depuis les années 1880 — il y a un siècle. Les annales de l'Organisation des Nations Unies abondent en récits d'atrocités grecques commises à Chypre contre la communauté turque. Je ne répondrai donc pas en détail à ses accusations fausses et dépourvues de fondement. Laissons l'histoire en juger. Mais je leur suggère de s'assurer qu'ils ont les mains propres avant d'accuser les autres. Et je doute que tous les parfums du monde suffisent à les blanchir.

49. Bien qu'il ne soit pas dans mon intention d'accabler le temps précieux du Conseil, il me paraît nécessaire de répondre à certaines des accusations fausses et sans fondement formulées par mon homologue, le représentant de l'administration chypriote grecque. Il nous a accusés, nous, Chypriotes turcs, de poser des conditions préalables à la poursuite des entretiens intercommunautaires. Ce n'est pas vrai. Le négociateur chypriote turc a simplement demandé à son homologue de confirmer les concepts de bizonalité et de sécurité de la communauté chypriote turque, qui figuraient parmi les concepts constituant la base des directives en quatre points Denktas-Makarios. On se rappellera également que, lors d'une conférence de presse donnée par le Secrétaire général le 16 février 1977, publiée dans le communiqué de presse SG/T/752, M. Waldheim, en réponse à une question, a déclaré que ce que l'on entendait par le terme «bicommunautaire» était une constitution fédérale bizonale. De plus, le Ministre des affaires étrangères chypriote grec de l'époque, M. Christophides, avait parlé de cette notion de bizonalité devant le Conseil de sécurité [2026^e séance] et l'Assemblée générale² le 31 août 1977 et le 7 novembre 1977, respectivement. Il ne s'agit donc pas de conditions préalables. Ce sont les principes de base des directives en quatre points du 12 février 1977.

² Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-deuxième session, Séances plénières, 60^e séance.

50. A propos des personnes portées disparues, je voudrais faire la déclaration suivante. Ici, malheureusement, nous avons vu une fois de plus que ce qui est une question humanitaire pour les Chypriotes turcs est une question politique pour les Chypriotes grecs. Cette attitude découle tout simplement du fait que la partie chypriote grecque a jugé bon de politiser et d'exploiter cette question à des fins de propagande étroite, et, pour cette raison, la question n'est toujours pas résolue et on la fait durer aux dépens des familles concernées.

51. Chacun sait que la création d'une commission d'enquête dans le cadre de la résolution 32/128 adoptée par l'Assemblée générale en 1977 a été empêchée par la partie grecque. En outre, de manière intentionnelle, mon homologue a fait des omissions significatives : il n'a jamais parlé du troisième membre de la commission d'enquête ni de ses fonctions. Il n'a pas dit que le Comité international de la Croix-Rouge, consulté, avait refusé de prendre part à un vote quelconque, confirmant la position de la partie chypriote turque selon laquelle toutes les décisions devraient être prises par consensus. De même, il n'a pas parlé dans sa déclaration du fait que l'avis juridique demandé à l'Organisation des Nations Unies à cet égard indique qu'en l'absence de l'assentiment explicite des deux parties l'Assemblée générale ne pouvait conférer au Secrétaire général, ni même à son représentant, le rôle d'arbitre obligatoire, qu'il n'y a pas de précédent au fait de donner un rôle semblable au Secrétaire général sans l'assentiment des deux parties et que la pratique internationale existante en matière de règlement des différends accorde la primauté à l'assentiment des deux parties.

52. De toute manière, comme convenu à la réunion de haut niveau du 19 mai 1979, mon président, M. Denktas, a transmis les nouvelles propositions du Secrétaire général à cet égard au Premier Ministre de l'Etat fédéré turc de Chypre par écrit le 21 mai. Le Conseil des Ministres, après avoir étudié avec soin ces nouvelles propositions, a décidé de demander avec insistance la formation d'une commission d'enquête conformément à la résolution 32/128. Comme les membres le savent, et comme je l'ai déjà dit dans ma lettre du 13 décembre 1978 adressée au Secrétaire général [S/12967], la partie chypriote turque a toujours dit qu'elle était disposée à voir constituer une commission avec la participation du Comité international de la Croix-Rouge pour enquêter sur la question dans le cadre de cette résolution et en évitant tout nouveau retard.

53. A l'intention de ceux qui insistent pour qu'il y ait retrait précipité des forces turques de Chypre en l'absence d'une solution juste et durable du problème chypriote, je citerai les faits suivants afin de leur rafraîchir la mémoire. L'archevêque Makarios, le 9 avril 1966, dans son allocution devant quelques-uns des 20 000 soldats grecs du continent envoyés clandestinement à Chypre, saluait les soldats de Grèce en ces mots :

«En votre personne à tous, je salue notre mère patrie. Je salue la Grèce éternelle, dont la présence à Chypre devient réalité. Les Chypriotes grecs et la nation grecque tout entière luttent pour que cette

grande île qu'est Chypre soit unie à la Grèce. Vive la nation; vive le roi; vive l'armée; vive l'*enosis*.»

Dans un discours prononcé à Magosa le 17 mai 1970, voici ce que l'archevêque Makarios a dit de ses frères de Grèce :

«Nos frères de Grèce ont combattu en terre chypriote pour la liberté de l'île, pour la liberté grecque une et indivisible... Le drapeau de la lutte pour un avenir national plus heureux ne sera pas abaissé et la voie nationale» — c'est-à-dire *enosis* — «ne sera pas bloquée.»

Par «frères de Grèce», je suis sûr, et chacun sait, que Makarios entendait les soldats de l'armée grecque de Grèce qui avaient combattu les Chypriotes turcs.

54. Le fait que les Chypriotes grecs ne considèrent pas la Grèce comme un pays étranger ni les Grecs comme des étrangers trouve un très bon exemple dans le passage suivant, tiré d'une déclaration du dirigeant chypriote grec actuel, M. Kyprianou, parlant à la presse le 21 juin 1966 :

«Pour ce qui est des relations entre Chypre et la Grèce, comme je l'ai souligné en d'autres occasions, je ne les place pas dans le cadre de nos relations avec des pays étrangers, et j'en parlerai plus tard à propos de l'examen de la question de Chypre...

«L'attitude du Gouvernement chypriote sur la question des entretiens gréco-turcs a toujours été claire. Nous ne nous opposons pas à des discussions entre les deux pays, à condition que la base et l'objet de ces entretiens soient l'*enosis*, l'union de Chypre et de la Grèce, parce que tout accord entre la Grèce et la Turquie portant sur une autre solution du problème de Chypre serait non seulement inacceptable mais également dépourvu de sens.»

Maintenant, M. Kyprianou dit que la récente résolution de l'Assemblée générale sur Chypre, que tous les Chypriotes turcs ont flétrie comme étant injuste et inacceptable, a renforcé la cause nationale des Chypriotes grecs. Qu'est donc cette cause nationale ? C'est l'hellénisation de Chypre, c'est-à-dire la renaissance de la nation grecque.

55. En outre, on demande à l'Organisation des Nations Unies de considérer la force de paix turque à Chypre comme une force étrangère et son action destinée à empêcher l'anéantissement total des Chypriotes turcs et à aider ceux-ci à empêcher la Grèce d'envahir la totalité de Chypre comme un acte d'invasion de la part de la Turquie. Ne voit-on pas nettement quelles sont les troupes étrangères qui ont l'intention d'envahir Chypre et d'y rester ? En présence de ces faits, qualifier les troupes turques d'envahisseurs revient à dénaturer la logique et à maquiller la réalité. Les troupes turques ont été envoyées dans l'île, selon les traités, pour empêcher l'annexion de l'île à la Grèce et la persécution de la communauté turque : elles seront retirées dès qu'une solution mutuellement acceptable sera trouvée.

56. Un journaliste chypriote grec, M. Alecos Constantinides, dans un article publié dans le quotidien *Simerini* le 17 octobre 1979, a écrit : «L'impasse de Chypre per-

sistera tant que l'administration de Kyprianou sera au pouvoir dans la partie sud de Chypre.» Je pense tout à fait comme M. Constantinides. En outre, encore que nous ayons procédé à des échanges de populations sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies et en vertu de l'accord de Vienne d'août 1975 [S/11789, *annexe*] afin de préparer le terrain à l'établissement d'une république fédérale bizonale, M. Kyprianou exige maintenant un Etat intégré. Nous connaissons, et le monde entier connaît, ce terme cynique : il signifie Etat unitaire sous l'autorité exclusive des Grecs.

57. Afin de prouver que M. Kyprianou s'est toujours montré intransigeant, je citerai certaines de ses déclarations :

«Le retour de tous les réfugiés dans leurs foyers et dans leurs terres est un droit inaliénable de même qu'un devoir national.»

Permettez-moi d'insister sur les mots «tous les réfugiés».

«Nous voulons une solution urgente, mais, du fait que le contexte de l'accord est beaucoup plus important pour nous, nous attachons moins d'importance au facteur temps.»

«Nous voulons une Chypre avec un Etat et un peuple intégrés.»

58. La paix ne pourra s'instaurer qu'à une seule condition : les Chypriotes grecs doivent accepter les réalités et renoncer à leur ambition d'usurper le pouvoir et le territoire de Chypre.

59. Il suffit d'étudier les faits et d'examiner les événements récents pour se rendre compte que les Chypriotes grecs n'ont renoncé en rien à leur folie des grandeurs, c'est-à-dire à leur ultime ambition d'être les seuls à régner sur Chypre, et que leurs désirs inassouvis leur montent de plus en plus à la tête.

60. Dans son discours, M. Kyprianou, comme je l'ai dit, a insisté sur les éléments suivants : le retour de tous les réfugiés est un droit et un devoir; le temps pour lui n'a pas d'importance; il aspire à une Chypre vraiment libre et indépendante, avec le retour de tous les réfugiés, dans le cadre d'un Etat et d'un peuple intégrés. Ces éléments reflètent véritablement les désirs et les intentions des Chypriotes grecs, et c'est ce que nous nous efforçons d'expliquer depuis des années à nos amis et à nos ennemis. Attendons-nous de M. Kyprianou qu'il soit plus brutal encore et dise ouvertement : «Je ne veux pas la paix. Je veux Chypre tout entière pour pouvoir la mettre dans le giron de la Grèce ?» Le monde entier comprendrait-il alors ses véritables intentions ?

61. Si le retour de tous les réfugiés est un droit et un devoir dans toute l'acception de ces termes, pourquoi négocions-nous ? Attendons-nous qu'ils disent : «Nous avons renoncé à notre droit et nous ne ferons pas notre devoir national ?» Et si le temps n'a pas d'importance, si ce qui compte vraiment est le contexte de l'accord et s'ils avancent la condition d'«une Chypre vraiment libre et indépendante, avec le retour de tous les réfugiés dans

leurs foyers, dans le cadre d'un Etat et d'un peuple intégrés», qu'attendent-ils alors ?

62. Nous sommes convaincus que la question de Chypre n'a pas été abordée par les Chypriotes grecs avec le sérieux requis. Si cela avait été le cas, comment M. Kyprianou aurait-il eu le courage de prononcer ces paroles après avoir signé, en présence du Secrétaire général, l'accord du 19 mai qui se fondait sur l'accord Denktas-Makarios ?

63. Si personne ne fait preuve de sérieux et si tout le monde fait passer ses propres intérêts avant le droit, la réalité et la justice, force nous sera de prendre les mesures nécessaires.

64. On a maintenant recours en ce qui concerne la question des prétendus désirs nationaux à la supercherie bien connue utilisée pendant des années pour enrober de sucre l'amère pilule de l'*enosis*.

65. Il est impossible de trouver le moindre lien entre la position énoncée par M. Kyprianou quant à «un Etat et un peuple intégrés» et le concept d'«une fédération bicommunautaire, bizonale et non alignée» qu'il avait précédemment accepté. C'est pour cette raison qu'il serait vain de poursuivre les entretiens intercommunautaires à moins que M. Kyprianou, de concert avec ses collaborateurs, ne réaffirme qu'il accepte réellement le principe de l'accord du 19 mai ainsi que les directives Denktas-Makarios dans leur véritable signification, parce qu'il semble que le gouvernement de M. Kyprianou poursuive deux politiques à l'égard de la solution du problème de Chypre : l'une destinée à la consommation interne et l'autre à la consommation internationale. Dire, d'une part, «Je veux une fédération bicommunautaire» et, d'autre part, «Je veux une Chypre avec un Etat et un peuple intégrés» et présenter cela au public en tant que condition inaltérable constitue un acte politique immoral, que tous devraient percevoir clairement.

66. Enfin, j'espère — j'espère ardemment — que les dirigeants chypriotes grecs réexamineront leur attitude. Nous ne voulons pas de dirigeants qui bernent le peuple avec des promesses impossibles à remplir mais des dirigeants dotés de réalisme et de bon sens et assez courageux pour signer un accord sur les principes de binationalité, bizonalité et non-alignement, bref, un accord d'honneur et de paix pour les deux parties.

67. Le PRÉSIDENT (*interprétation du chinois*) : L'orateur suivant est le représentant de la Turquie.

68. M. ERALP (Turquie) [*interprétation de l'anglais*] : Je voudrais tout d'abord, monsieur le Président, vous adresser les félicitations de ma délégation à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de décembre. Ce faisant, je tiens à vous dire combien nous sommes heureux de voir que le Conseil est présidé par le représentant d'un pays avec lequel la Turquie entretient des relations de plus en plus amicales. Nous sommes certains que, grâce à vos talents diplomatiques bien connus et à votre vaste expé-

rience, nos délibérations seront couronnées de succès. Qu'il me soit permis d'ajouter également combien nous avons apprécié la discrétion, l'objectivité et la sagesse dont vous avez constamment fait preuve au cours des consultations.

69. Nous sommes heureux de constater que le Secrétaire général a souligné une fois de plus dans son rapport au Conseil le rôle indispensable et irremplaçable des entretiens intercommunautaires dans la recherche d'un règlement pacifique du problème de Chypre. En fait, au paragraphe 66 du rapport il dit ce qui suit :

«Je continue à penser que les entretiens intercommunautaires tenus sous mes auspices représentent, si l'on en use à bon escient, la meilleure méthode possible pour négocier un règlement juste et durable du problème de Chypre fondé sur les droits légitimes des deux communautés.»

J'ai été très heureux ce matin d'entendre le Secrétaire général réitérer cette opinion devant le Conseil, opinion qui est d'ailleurs celle de mon gouvernement.

70. Qu'il me soit maintenant permis d'exposer la position de mon gouvernement sur la résolution que le Conseil vient d'adopter.

71. Au troisième alinéa du préambule, comme dans les résolutions antérieures portant sur la même question, il est fait allusion d'une façon malencontreuse à un Gouvernement chypriote. J'assume que le Conseil connaît bien la position constante de mon gouvernement à ce sujet. Les événements découlant du coup d'Etat lancé par la Grèce le 15 juillet 1974 en vue d'annexer Chypre à la Grèce ont entraîné la création de deux administrations distinctes. Cette réalité a été reconnue le 30 juillet 1974 par les trois puissances garantes, à savoir la Turquie, la Grèce et le Royaume-Uni, lors de la première conférence de Genève sur Chypre. Toute allusion au prétendu Gouvernement chypriote, entité qui à notre avis n'existe ni en droit ni en pratique, est trompeuse, et ce d'autant plus que l'accord cadre Denktas-Makarios du 12 février 1977 a établi la base d'une république fédérale indépendante, non alignée, bicommunautaire et bizonale et a prévu la fusion des deux administrateurs distinctes : chypriote turque et chypriote grecque. Par conséquent, nous ne pourrions respecter les efforts de maintien de la paix des Nations Unies à Chypre et y coopérer que lorsque le concept d'un Gouvernement chypriote sera exclu.

72. La résolution comporte trois éléments dans son dispositif. Au paragraphe 1, elle prolonge de six mois le mandat de la Force. Nous approuvons cette décision étant donné que M. Nail Atalay, représentant de l'Etat fédéré turc de Chypre, a fait part au Conseil du consentement de son gouvernement à ce sujet. Le paragraphe 2 contient un appel aux deux communautés pour qu'elles poursuivent les entretiens intercommunautaires dans le cadre de l'accord en 10 points. Nous espérons que les efforts incessants déployés par le Secrétaire général permettront de surmonter les difficultés qui ont surgi lors des entretiens et d'aboutir à la reprise des négociations. Mon gouvernement est résolu à

encourager tous les efforts visant à parvenir à une solution viable dans le cadre des directives en quatre points Denktas-Makarios et de l'accord en 10 points Denktas-Kyprianou, qui, à notre avis, ont jeté les bases d'une solution tenant compte des droits fondamentaux et légitimes des deux communautés au sein d'une république fédérale indépendante, non alignée, bicommunautaire et bizonale. Au paragraphe 3, le Conseil renouvelle la mission de bons offices confiée au Secrétaire général au paragraphe 6 de la résolution 367 (1975). Comme nous avons déjà eu maintes fois l'occasion de le dire, le Gouvernement turc appuie sans réserve la mission de bons offices du Secrétaire général.

73. Je saisis cette occasion pour renouveler, au nom de mon gouvernement, notre gratitude au Secrétaire général pour les efforts soutenus et inlassables qu'il a déployés dans la recherche d'une solution à la question de Chypre dans le cadre des entretiens intercommunautaires. Dans l'accomplissement de la mission de bons offices qui leur a été confiée, le Secrétaire général et ses collaborateurs ont été extrêmement actifs au cours de cette période. Tant dans son rapport³ à la trente-quatrième session de l'Assemblée générale que dans celui qu'il vient de présenter au Conseil, le Secrétaire général a fait part des difficultés auxquelles il s'est heurté au cours de sa mission. Mais nous conservons l'espoir qu'il saura vaincre les obstacles existants et donner un nouvel élan à la recherche d'une solution juste et durable du problème chypriote. La détermination qu'il a montrée au cours des négociations intercommunautaires est pour nous une garantie de progrès concrets dans cette entreprise laborieuse.

74. Je tiens aussi à exprimer une fois encore notre profonde gratitude au représentant spécial du Secrétaire général, M. Reynaldo Galindo Pohl, et à son adjoint, M. Gorgé, pour leurs efforts constructifs en vue de parvenir à un règlement pacifique. Nos remerciements s'adressent également aux Secrétaires généraux adjoints, M. Brian Urquhart et M. Pérez de Cuéllar, à M. Sherry, à M. Picco et à leurs collaborateurs pour le dévouement et la compétence dont ils ont fait preuve dans l'accomplissement de leurs tâches respectives.

75. Je voudrais de nouveau exprimer la reconnaissance de mon gouvernement aux Etats Membres qui ont apporté leur contribution à la Force. Enfin, et ce n'est pas le moins important, je tiens à remercier le commandant de la Force, le général James Quinn, les officiers et les hommes de la Force pour le dévouement dont ils ont fait preuve dans l'accomplissement de leurs tâches.

76. M. PETREE (Etats-Unis d'Amérique) [*interprétation de l'anglais*] : Je vous prie d'accepter, monsieur le Président, les félicitations de ma délégation pour la façon dont vous assumez la présidence du Conseil de sécurité. Nous avons déjà réalisé un travail important sous votre direction et nous espérons continuer de même jusqu'au terme de votre mandat.

77. Ai-je besoin de renouveler la vive admiration et le respect de mon gouvernement et de ma délégation à l'égard de votre prédécesseur, le représentant de la Bolivie, pour la façon dont il a dirigé les travaux du Conseil au cours du mois dernier ? Je tiens de nouveau à dire combien ma délégation a apprécié la sensibilité et la compétence avec lesquelles il a abordé les difficiles problèmes que nous avons eu à étudier le mois dernier.

78. Mon gouvernement est heureux de la décision du Conseil de prolonger le mandat de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre. Nous faisons nôtre le point de vue exprimé par le Secrétaire général dans son rapport, selon lequel la présence de la Force reste indispensable tant pour aider à maintenir le calme dans l'île que pour faciliter la recherche d'un règlement pacifique.

79. Nous constatons avec satisfaction que la résolution qui vient d'être adoptée prie instamment les parties de reprendre les entretiens intercommunautaires dans le cadre de l'accord en 10 points du 19 mai 1979. Je saisis cette occasion pour réaffirmer que mon gouvernement appuie fermement la mission de bons offices du Secrétaire général. Nous nous félicitons particulièrement de l'espoir qu'il a exprimé de faire reprendre les entretiens intercommunautaires au plus tard en janvier 1980 et de la manière dont il poursuit cet objectif. Les Etats-Unis engagent les parties au différend de Chypre à coopérer sans réserve avec le Secrétaire général et à donner leur accord immédiat à la reprise d'entretiens sérieux et poussés.

80. Les officiers et les hommes de la Force doivent être félicités pour la manière exemplaire dont ils se sont acquittés de leur devoir. Les Etats Membres, et notamment les membres du Conseil, doivent beaucoup aux pays qui fournissent des contingents. Ces pays généreux — l'Australie, l'Autriche, le Canada, le Danemark, la Finlande, l'Irlande, le Royaume-Uni et la Suède — ont porté une part démesurée et injuste du fardeau que représente la présence de leurs contingents à Chypre.

81. Nous demandons particulièrement à toutes les nations de répondre généreusement à l'appel récent et urgent du Secrétaire général pour de nouvelles contributions volontaires à la Force [S/13692], contributions qui ont toujours été au-dessous des besoins. Le déficit accumulé de plus de 62 millions de dollars relève, selon nous, de la responsabilité financière collective de tous les Etats Membres, et il importe que ce déficit soit réduit immédiatement. Nous regrettons vivement que nombre de pays qui sont en mesure de le faire, y compris des membres permanents du Conseil, n'aient pas répondu aux appels réitérés du Secrétaire général. Nous espérons qu'ils réagiront de façon positive au dernier appel qu'il a lancé, manifestant ainsi leur soutien au rôle important joué par la Force des Nations Unies à Chypre.

82. Sir Anthony PARSONS (Royaume-Uni) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, veuillez accepter les chaleureuses félicitations de la délégation britannique pour la façon dont vous assumez la présidence du Conseil de sécurité. Ce ne sont pas là de vaines

³ A/34/620 et Corr.1.

paroles. Près de la moitié de votre mandat d'un mois s'est écoulée et nous avons eu la possibilité d'apprécier l'habileté, le charme et l'efficacité dont vous et votre délégation tout entière avez fait montre dans la conduite de nos travaux. De même, je tiens à rendre hommage à mon ami et collègue, le représentant de la Bolivie, pour la compétence, la patience et les qualités d'homme d'Etat avec lesquelles il a dirigé les travaux du Conseil en novembre dernier, période très difficile. Nos sentiments à son égard ont oscillé entre la sympathie et l'admiration et, à la fin du mois, ce dernier sentiment l'a emporté sans aucun doute.

83. C'est moins d'un mois après la réunion de haut niveau convoquée par le Secrétaire général à Nicosie en mai que le Conseil avait renouvelé le mandat de la Force des Nations Unies à Chypre. L'accord intervenu à Nicosie prévoyant que les entretiens intercommunautaires seraient repris et se dérouleraient régulièrement et assidûment avait donné lieu à un certain optimisme. Malheureusement, cet optimisme s'est révélé injustifié. Comme le Secrétaire général le dit dans son rapport, l'élan donné par la réunion de haut niveau a été freiné lorsque les entretiens intercommunautaires ont repris le 15 juin pour être suspendus peu après.

84. Depuis lors, les entretiens sont restés en l'état. Mon gouvernement espère qu'ils reprendront rapidement sur la base de la proposition faite par le Secrétaire général dans son rapport. Nous espérons qu'ils se dérouleront à l'avenir avec tout le sérieux et l'assiduité qui s'imposent pour parvenir à des résultats rapides et positifs.

85. Mon gouvernement est également d'accord avec le Secrétaire général lorsqu'il dit que la crédibilité de cette méthode de négociation est en jeu. Celle-ci pourrait être encore plus compromise si les parties, encore une fois, ne réussissaient pas à entrer dans la phase des négociations concrètes ou si elles ne réalisaient des accords que pour mieux les dévitaliser au moment de les appliquer.

86. Je tiens à féliciter le Secrétaire général pour le rapport complet et clairvoyant qu'il nous a présenté sur les opérations de la Force et sur sa mission de bons offices. Le rapport montre clairement que si les entretiens intercommunautaires ont été interrompus, cela n'est pas dû au manque d'efforts déployés par le Secrétariat à New York. Je rends hommage à leurs efforts inlassables. Nous sommes également reconnaissants aux officiers et aux soldats de la Force de leur dévouement dans l'accomplissement de leurs tâches.

87. Mon gouvernement appuie la recommandation du Secrétaire général de prolonger le mandat de la Force pour une nouvelle période de six mois. Nous espérons maintenir notre contribution à la Force pour les six prochains mois à un niveau approximativement semblable au niveau actuel. Nous reconnaissons que la Force a joué un rôle essentiel dans le maintien de la paix à Chypre. Toutefois, cela n'exclut pas la nécessité pour les parties de reprendre les négociations en vue d'un règlement pacifique.

88. Avant de terminer, je voudrais parler du dernier appel lancé par le Secrétaire général pour des contributions volontaires [*ibid.*]. Comme son rapport l'indique, le déficit déjà grave dans le financement de la Force a continué de s'accroître. La situation actuelle fait retomber une charge financière disproportionnée sur les gouvernements qui fournissent des contingents. Cela est loin d'être satisfaisant et il faut remédier à cette situation. Nous espérons donc que l'appel du Secrétaire général suscitera une réponse généreuse.

89. M. KHARLAMOV (Union des Républiques socialistes soviétiques) [*interprétation du russe*] : Tout d'abord, je voudrais remercier le Président du Conseil de sécurité pour le mois de novembre, le représentant de la Bolivie, de la sagesse avec laquelle il a guidé les travaux du Conseil pendant ce mois et pour l'aboutissement heureux des travaux que le Conseil a poursuivis sous sa présidence. En même temps, je voudrais exprimer l'espoir de notre délégation que, sous votre conduite, Monsieur le Président, le Conseil s'acquittera avec succès de ses travaux pendant le mois de décembre et prendra des décisions positives sur les questions qu'il examine.

90. La délégation de l'Union soviétique ne s'est pas opposée à la prolongation par le Conseil de sécurité de la présence de la Force des Nations Unies à Chypre pour une nouvelle période de six mois étant donné que le Gouvernement de la République de Chypre a donné son assentiment à cette prolongation. Nous partons également du fait que le financement de la Force continuera à se faire sur une base volontaire.

91. A propos de la décision que le Conseil vient de prendre, la délégation soviétique juge nécessaire de rappeler la position de principe de l'Union soviétique à l'égard du règlement du problème de Chypre.

92. Plus de cinq ans se sont écoulés depuis les événements tragiques qui se sont produits à Chypre au cours de l'été 1974, lorsque ce petit Etat insulaire s'est trouvé, à la suite d'une ingérence étrangère, plongé dans une crise profonde. A ce jour, il subsiste à Chypre un état de choses anormal et dangereux qui complique la situation en Méditerranée orientale et inflige de rudes souffrances aux Chypriotes. En fait, l'île a été coupée en deux.

93. Etant donné que la situation dans l'île n'est pas réglée, certains milieux font des tentatives de plus en plus actives pour soumettre la République de Chypre à leur diktat, pour transformer Chypre en une base stratégique de l'OTAN en Méditerranée orientale et au Moyen-Orient. En fait, ces visées sont à l'origine même des souffrances et des troubles que Chypre a dû subir.

94. Il est tout naturel que le maintien d'une tension dangereuse à Chypre préoccupe gravement la communauté internationale. Les résultats de l'examen de la question de Chypre à la présente session de l'Assemblée générale ne font que le confirmer. Dans sa résolution 34/30, adoptée à une écrasante majorité le 20 novembre, l'Assemblée a déclaré une fois de plus qu'elle appuyait pleinement la souveraineté, l'indépendance,

l'intégrité territoriale, l'unité et le non-alignement de la République de Chypre. Elle a demandé la cessation de toute ingérence étrangère dans ses affaires et le retrait immédiat de la République de Chypre de toutes les forces armées étrangères et de la présence militaire étrangère. Elle a appuyé l'accord en 10 points du 19 mai 1979 et demandé la prompte reprise des entretiens intercommunautaires sur une base réaliste et constructive en vue d'aboutir à des résultats.

95. L'Union soviétique se déclare pour le règlement pacifique du problème de Chypre par les Chypriotes eux-mêmes, compte dûment tenu des intérêts des communautés tant grecque que turque. Dans ce but, il est indispensable de mettre fin à l'ingérence étrangère dans les affaires intérieures de Chypre et à toute tentative d'imposer à la population chypriote des plans élaborés sans sa participation et allant à l'encontre de ses intérêts profonds.

96. L'Union soviétique se déclare avec force et constance pour le respect de l'indépendance, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de Chypre et pour le strict respect de sa politique de non-alignement. Nous sommes pour la démilitarisation de Chypre, sur le territoire de laquelle il ne devrait y avoir ni troupes étrangères ni bases militaires étrangères.

97. La prise en considération intelligente des intérêts et des droits des deux communautés chypriotes, dans le respect absolu des principes que je viens d'énoncer, contribuera à régler de manière équitable et durable le problème de Chypre. Un dialogue constructif entre les communautés peut jouer, à cet égard, un rôle positif.

98. De l'avis de l'Union soviétique, les résultats positifs des entretiens intercommunautaires devraient être confirmés soit par des décisions du Conseil de sécurité, soit par la convocation d'une conférence internationale dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies. Nous continuons d'estimer que la réunion d'une conférence de cette nature pourrait devenir un facteur important pour le règlement équitable du problème de Chypre et pour l'affermissement de la paix en Méditerranée orientale.

99. L'Union soviétique estime que l'Organisation des Nations Unies doit jouer un rôle déterminant dans le règlement de la question de Chypre en ce qui concerne le respect de la souveraineté, de l'indépendance et de l'intégrité territoriale de la République de Chypre, comme le prévoient les décisions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale. Ces décisions, à notre avis, doivent être appliquées sans retard et dans toute leur portée.

100. M. LEPRETTE (France) : Je voudrais joindre ma voix à celles qui ont exprimé la satisfaction que nous éprouvons à vous voir, monsieur le Président, exercer ce mois-ci la présidence du Conseil de sécurité. Vous avez déjà démontré votre talent; votre expérience et la manière dont vous avez conduit nos travaux jusqu'ici sont le garant du succès de nos réunions à venir. Vous êtes le représentant d'un grand pays, avec lequel la

France entretient des relations de coopération et d'amitié toujours plus satisfaisantes.

101. Je veux également rendre hommage à votre prédécesseur, le représentant de la Bolivie. Pendant le mois de novembre, si chargé d'événements particulièrement délicats, il a montré une sagacité, une habileté et un sens des responsabilités qui lui ont gagné l'admiration de la délégation française.

102. Le Secrétaire général, dans le rapport qu'il a présenté au Conseil, a recommandé la prorogation du mandat de la Force des Nations Unies stationnée à Chypre pour une nouvelle période de six mois. En se prononçant en faveur de cette recommandation, à laquelle les parties ont souscrit, ma délégation tient à rappeler que la France ne considère pas le renouvellement de la Force comme une simple opération technique destinée à prolonger une situation qui, même si elle est restée relativement calme, n'en demeure pas moins préoccupante.

103. L'attitude que nous avons adoptée aujourd'hui vise essentiellement à souligner combien mon pays demeure attaché à la recherche d'un règlement pacifique, par la négociation, de la question chypriote. A cet égard, nous avons accueilli avec une profonde satisfaction l'accord intervenu le 19 mai dernier à Nicosie. La reprise, puis l'interruption des entretiens entre les représentants des deux communautés ont montré combien il était nécessaire pour les parties de déployer des efforts constants et soutenus en vue de parvenir à une solution. Plus que jamais, c'est en faisant preuve de qualités de cœur et d'esprit d'ouverture qu'il sera possible de progresser dans la voie d'un règlement dont on ne se cache certes par les difficultés mais qui serait, nous en sommes sûrs, profitable à tous. La condition indispensable au succès des négociations, est-il besoin de le rappeler, réside dans la volonté politique des uns et des autres d'aboutir à un règlement. Celui-ci devra, en tout état de cause, être conforme à la justice et au droit international; il ne pourra être atteint que si les parties font, en même temps, un effort de compromis.

104. Les autorités françaises tiennent à remercier le Secrétaire général pour la constance des efforts qu'il a déployés jusqu'à présent. Elles tiennent également à lui exprimer leur soutien en vue d'une reprise rapide des entretiens intercommunautaires.

105. En renouvelant notre confiance au Secrétaire général, nous voudrions associer aux remerciements que nous lui adressons M. Pérez de Cuéllar, secrétaire général adjoint aux affaires politiques spéciales, ainsi que M. Galindo Pohl, son représentant spécial à Chypre. Que soient également remerciés le général Quinn ainsi que les officiers, les soldats et le personnel civil de la Force. Tous contribuent avec un dévouement exemplaire à l'œuvre de paix des Nations Unies.

106. M. HULINSKÝ (Tchécoslovaquie) [*interprétation du russe*] : La délégation tchécoslovaque a pris note des renseignements contenus dans le rapport que nous a soumis le Secrétaire général. Ces renseignements montrent, hélas, qu'en dépit des activités diplomatiques

qui se sont poursuivies avec intensité au cours de la période sur laquelle porte le rapport il n'a pas été possible de faire des progrès sensibles vers une solution du problème de Chypre. L'accord en 10 points intervenu en mai dernier reste lettre morte et les relations entre les représentants des deux communautés restent empreintes d'incompréhension et d'un manque de confiance. Des troupes étrangères se trouvent toujours dans l'île et, en raison du partage du pays, les réfugiés chypriotes continuent de souffrir.

107. Pour régler cette situation, il faut mettre en œuvre les principes qui ont été confirmés dans les diverses résolutions que l'Organisation des Nations Unies a adoptées depuis le début du conflit de Chypre : respect de la souveraineté, de l'indépendance, de l'intégrité territoriale et du non-alignement de la République de Chypre, retrait de toutes les forces étrangères dans les affaires de Chypre. De la mise en application de ces principes dépend le succès des efforts diplomatiques internationaux qui sont entrepris pour résoudre le problème de Chypre et assurer l'existence de Chypre en tant qu'Etat indépendant uni.

108. Pour aboutir à un règlement politique des aspects intérieurs du conflit, il faut incontestablement rétablir l'esprit de confiance et susciter une coopération féconde entre les communautés chypriotes grecque et turque. En définitive, ce sont ces deux communautés, et elles seules, qui sont appelées à vivre ensemble dans leur belle île. La délégation tchécoslovaque ne croit donc pas seulement à la possibilité mais aussi à la nécessité de continuer de rechercher une solution juste et viable qui soit acceptable pour les deux communautés.

109. Le dialogue intercommunautaire dont il a été tant question ici doit, cependant, tenir compte de manière réaliste des intérêts et des droits des deux parties qui peuvent mener à des résultats constructifs, à condition que les efforts concertés recherchent le même objectif : maintien d'un Etat chypriote uni et élimination des obstacles que dressent sur sa voie certains intérêts étrangers.

110. Le peuple tchécoslovaque ressent une profonde sympathie à l'égard du peuple de Chypre qui, malgré les tentatives de certains intérêts étrangers de faire du pays une base stratégique des pays de l'OTAN en Méditerranée orientale, continue de défendre l'indépendance et l'unité du pays.

111. La délégation tchécoslovaque a voté, cette fois encore, pour la prolongation du mandat de la Force des Nations Unies à Chypre étant donné que cette prolongation a reçu l'accord du Gouvernement de la République de Chypre.

112. Avant d'achever cette déclaration, qu'il me soit permis de rendre hommage au représentant de la Bolivie, M. Palacios de Vizzio, pour la manière dont il s'est acquitté des fonctions de président du Conseil de sécurité pendant le mois de novembre et de vous adresser, monsieur le Président, nos vœux de succès à l'occasion de votre accession à la présidence pour le mois de décembre.

113. M. LUSAKA (Zambie) [*interprétation de l'anglais*] : Qu'il me soit tout d'abord permis, monsieur le Président, de vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de décembre. Point n'est besoin que je souligne que ma délégation vous apportera tout son concours dans l'accomplissement de vos fonctions. Il ne saurait en être autrement car nos deux pays entretiennent les meilleures relations. Grâce à votre habileté diplomatique bien connue, je suis persuadé que nous saurons résoudre les questions dont le Conseil sera saisi.

114. Je souhaite également remercier le représentant de la Bolivie, qui a très bien su traiter les problèmes épineux dont nous avons eu à connaître au mois de novembre.

115. Je voudrais aussi rendre hommage au Secrétaire général pour le rapport détaillé qu'il nous a présenté. Ma délégation félicite le Secrétaire général du rôle persistant qu'il a joué pour essayer de trouver un règlement négocié au problème de Chypre.

116. Il ressort des renseignements dont nous disposons que, bien qu'il y ait eu des difficultés dans la recherche d'une solution du problème qui nous est soumis, il semble que les deux communautés chypriotes soient l'une et l'autre désireuses de poursuivre les négociations afin de parvenir à une solution pacifique.

117. C'est pourquoi ma délégation prie instamment le Secrétaire général de continuer sa mission de bons offices pour permettre la réalisation d'un accord négocié du problème de Chypre. Il y va de l'intérêt du monde, et de l'intérêt de Chypre en particulier. Ma délégation exhorte donc les parties au conflit à décider de reprendre les entretiens intercommunautaires fondés sur l'accord du 19 mai 1979, dont le point 2, comme on l'a dit, en établit la base, à savoir les directives Makarios-Denktaş du 12 février 1977 et les résolutions de l'Organisation des Nations Unies concernant la question de Chypre.

118. Ma délégation estime que la communauté internationale devrait contribuer largement à détourner la menace à la paix et à la sécurité internationales que présente le problème chypriote. C'est pourquoi ma délégation fait sienné la recommandation du Secrétaire général tendant à ce que soit renouvelé pour une nouvelle période de six mois le mandat de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre. Qui plus est, notre attitude à l'égard de cette question s'inspire des principes du non-alignement, de la non-ingérence et du respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de Chypre. Guidés par ces principes, nous continuerons à suivre de près la recherche d'une solution pacifique au problème sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies.

119. En terminant, je tiens à renouveler mon appel au Secrétaire général pour qu'il poursuive sa mission de bons offices afin d'aider les deux communautés chypriotes à reprendre les entretiens intercommunautaires en vue de trouver un règlement négocié au problème de Chypre.

120. M. Waliur RAHMAN (Bangladesh) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, ma délégation se joint aux orateurs précédents pour dire très sincèrement combien nous apprécions et admirons l'excellente manière dont vous avez guidé les débats du Conseil. Nous sommes certains qu'avec les talents diplomatiques que chacun vous reconnaît et votre sagesse vous conduirez avec succès les travaux du Conseil pendant le reste du mois.

121. Je voudrais également profiter de cette occasion pour exprimer la reconnaissance de ma délégation au Président du Conseil pendant le mois de novembre, le représentant de la Bolivie, qui a fait preuve de beaucoup de savoir-faire dans la conduite des débats du Conseil, et ce dans les circonstances les plus délicates.

122. Ma délégation a voté en faveur du projet de résolution qui, une fois de plus, a prolongé de six mois le mandat de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre. A cette occasion, nous reprenons à notre compte la conclusion à laquelle le Secrétaire général est parvenu et selon laquelle

«la présence continue de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre demeure indispensable, tant pour aider à maintenir le calme dans l'île que pour faciliter la recherche d'un règlement pacifique» [S/13672, par. 69].

La résolution elle-même prend note de l'assentiment des parties à la recommandation du Secrétaire général.

123. Le Bangladesh n'a jamais cessé de donner son appui à l'indépendance, à l'intégrité territoriale, à la souveraineté et au non-alignement de la République de Chypre. Nous sommes parfaitement conscients du fait que la recherche d'une solution juste et durable a été compliquée par des problèmes profondément ancrés, complexes et interdépendants, affectant des facteurs d'ordre constitutionnel, de sécurité, militaire, humanitaire, économique, religieux et affectif.

124. Etant donné la situation, nous sommes convaincus que la seule manière d'agir réaliste qui s'offre au Conseil pour trouver une solution consiste à encourager constamment les entretiens intercommunautaires sous les auspices du Secrétaire général, sur la base des droits fondamentaux et légitimes des deux communautés chypriotes, conformément aux accords qu'elles ont conclus elles-mêmes en parfaite connaissance des réalités existantes. Ces accords — c'est-à-dire l'accord Denktas-Makarios en quatre points du 12 février 1977 et l'accord en 10 points du 19 mai 1979 prévoyant l'établissement d'une république fédérale de Chypre indépendante, bicommunautaire et non alignée — ont été salués par l'immense majorité de la communauté mondiale. Le Bangladesh estime donc qu'il est du devoir du Conseil de donner une nouvelle impulsion à l'élan menant vers une solution concertée en utilisant les facteurs positifs et en encourageant la reprise des entretiens intercommunautaires.

125. Cette position est entièrement conforme à l'opinion réaffirmée par le Secrétaire général au paragraphe 66 de son rapport. Ma délégation profite de cette occa-

sion pour lui exprimer notre reconnaissance et lui rendre hommage pour le dévouement et la persévérance dont il a fait preuve en vue de favoriser des progrès dans les conditions les plus difficiles.

126. En terminant, je voudrais remercier le représentant spécial du Secrétaire général à Chypre, M. Reynaldo Galindo Pohl, le commandant de la Force, le général James Quinn, les officiers et les hommes de la Force ainsi que les gouvernements qui fournissent des contingents pour la contribution qu'ils ont apportée afin de mener à bien cette importante opération de maintien de la paix.

127. M. PALACIOS de VIZZO (Bolivie) [*interprétation de l'espagnol*] : Monsieur le Président, j'ai le grand plaisir, tout d'abord, de vous féliciter au nom de ma délégation pour la compétence avec laquelle vous exercez la présidence du Conseil en ce mois de décembre. Je tiens également à remercier les membres du Conseil qui ont bien voulu m'adresser des félicitations aussi chaleureuses.

128. Ma délégation ne peut cacher son découragement devant le fait que les entretiens intercommunautaires, qui avaient commencé sous de si bons auspices, n'ont pas débouché à ce jour sur des négociations substantielles. Toutefois, la Bolivie tient à dire une fois encore qu'elle est persuadée que les négociations menées sous l'égide du Secrétaire général constituent non seulement la meilleure voie mais la seule voie possible vers la réalisation d'une paix mutuellement satisfaisante. Voilà pourquoi ma délégation se permet de lancer un appel fervent aux deux parties pour que ce seul moyen viable d'aboutir à une paix constructive et durable dans la République de Chypre ne soit pas négligé et que l'on ne laisse pas passer cette occasion.

129. Dans cet espoir, et compte tenu du fait que la présence de la Force des Nations Unies à Chypre demeure indispensable, «tant pour aider à maintenir le calme dans l'île que pour faciliter la recherche d'un règlement pacifique», comme le signale le Secrétaire général au paragraphe 69 de son rapport, ma délégation a voté en faveur du renouvellement du mandat de la Force pour une nouvelle période de six mois.

130. Ma délégation tient, une fois encore, à remercier le Secrétaire général des efforts inlassables qu'il déploie, épaulé par ses collaborateurs, M. Galindo Pohl, son représentant spécial à Chypre, et le général James Quinn, commandant de la Force.

131. M. BISHARA (Koweït) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, pour commencer, je voudrais vous exprimer la sincère reconnaissance de ma délégation pour vos efforts en ce mois difficile. Vous avez fait preuve d'un talent admirable et d'une habileté remarquable et presque sans égal en dirigeant les travaux du Conseil. Nous vous souhaitons bonne chance et vous promettons notre appui.

132. Au nom de ma délégation, je voudrais également adresser nos remerciements les plus sincères au Prési-

dent sortant, le représentant de la Bolivie, pour l'excellente manière dont il a présidé les travaux du Conseil. En fait, il a apporté au Conseil la sagesse habituelle du continent qu'il représente.

133. La délégation koweïtienne s'est jointe aux autres membres du Conseil pour voter en faveur de la résolution qui vient d'être adoptée. Mon gouvernement est l'un de ceux, peu nombreux, qui ont toujours une réaction favorable lorsque le Secrétaire général lance un appel de contributions financières pour le maintien de la Force des Nations Unies à Chypre. Nous avons toujours soutenu que la Force avait donné un sentiment de tranquillité mais n'avait pas joué le rôle prévu pour elle à l'origine, à savoir encourager les parties à trouver une solution valable et pacifique au problème. Comme je l'ai dit dans des interventions précédentes, la Force a plutôt offert un abri où les parties se sont retranchées sur leurs positions et ont consolidé leur politique. La situation, telle qu'elle se présente actuellement, n'est donc pas acceptable. Au paragraphe 64 de son rapport, le Secrétaire général dit : « on n'a pas su continuer sur cette lancée lorsque les entretiens intercommunautaires ont repris le 15 juin ». Nous le regrettons. Lorsque chacune des parties exige que l'on fasse ce qui lui paraît juste, le compromis souhaité ne devient jamais réalité. Les deux parties doivent savoir que la Force des Nations Unies à Chypre ne peut rester l'otage de l'impasse actuelle. Il doit y avoir une façon de stimuler des négociations valables. S'il y a des négociations, la présence continue de la Force trouve sa justification, mais si la Force devient l'un des éléments de l'impasse sa présence est stérile.

134. Au paragraphe 69 du rapport du Secrétaire général, il est question de la nécessité de la Force dans les circonstances actuelles. Ma délégation appuie cette conclusion. Nous devons toutefois nous assurer que la Force ne deviendra pas une victime de l'impasse actuelle. Le Conseil doit appuyer les efforts du Secrétaire général, qui poursuit ses entretiens avec les parties intéressées sur la base des 10 points acceptés par tous. Nous nous devons de préserver l'indépendance, l'intégrité territoriale, le non-alignement et l'unité de Chypre. Nous nous devons aussi d'aider tous efforts en vue de trouver une solution juste et globale du problème.

135. Comme je le disais en juin 1979 [2150^e séance], il n'y a aucun sens à dire que la question de Chypre est une affaire interne dans laquelle la majorité doit décider ou pourrait décider des affaires de la république. La position de mon gouvernement a toujours été que les Chypriotes turcs ont le droit de participer pleinement aux prises de décisions dans l'île tout en recherchant la coexistence qui provient de la coopération plutôt que du fait accompli.

136. Il est de l'intérêt du peuple chypriote d'encourager les efforts du Secrétaire général. Il n'est pas de son intérêt de pousser à la création de comités qui serviraient peut-être à la propagande intérieure mais qui ne sauraient contribuer à donner l'élan nécessaire pour avoir des entretiens valables. Les parties doivent donc

comprendre qu'en l'absence de bonne volonté et de souplesse l'impasse persistera, au détriment des deux parties. Par conséquent, le Conseil doit faire de son mieux pour aider le Secrétaire général et son personnel dévoué, qui s'efforcent d'éliminer les soupçons, de réduire la méfiance et de dissiper la crainte.

137. Enfin, je voudrais rendre un hommage sincère aux pays qui fournissent des troupes, aux officiers et aux soldats, ainsi qu'à tous ceux qui font les plus grands efforts pour réaliser une paix juste et durable à Chypre.

138. M. N'DONG (Gabon) : Monsieur le Président, c'est avec un plaisir particulier que je vous adresse les félicitations et les vœux de succès de la délégation gabonaise à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil pour ce mois de décembre. Notre plaisir est d'autant plus sincère que votre grand pays et le mien entretiennent de très fructueuses relations de coopération et d'amitié.

139. Je voudrais également associer ma délégation à l'hommage bien mérité que les délégations qui m'ont précédé ont rendu au représentant de la Bolivie pour le savoir-faire diplomatique dont il a fait preuve le mois dernier, mois particulièrement chargé et difficile.

140. Ma délégation a examiné avec un vif intérêt le rapport du Secrétaire général sur l'opération des Nations Unies à Chypre. Il ressort clairement de ce rapport que les immenses espoirs suscités par l'accord en 10 points Kyprianou-Denktaş, conclu le 19 mai 1979, n'ont point été traduits dans les faits. Et la suspension *sine die* des entretiens intercommunautaires qui s'ensuit ne peut que préoccuper profondément ma délégation, car elle empêche le peuple chypriote de mener une vie calme et de vaquer normalement à ses nobles occupations. A cela s'ajoute le fait que Chypre se situe dans une région particulièrement sensible et que tout retard apporté à la recherche d'une solution négociée, juste et durable de son problème est une menace de plus à la paix et à la sécurité internationales.

141. Devant l'impasse ainsi créée par la suspension des entretiens intercommunautaires et la non-application des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, et en raison de ses incidences néfastes sur la paix internationale, le Conseil, comme s'il s'agissait d'un rituel consacré depuis 15 ans, est appelé une fois de plus à prolonger de six mois le mandat de la Force des Nations Unies à Chypre. Ce faisant, le Conseil adhère entièrement à l'idée exprimée par le Secrétaire général au paragraphe 69 de son rapport.

142. Toutefois, je voudrais qu'il soit entendu que, pour ma délégation, la procédure de renouvellement automatique du mandat de la Force ne doit pas servir de prétexte pour retarder la recherche d'une solution globale du problème chypriote ni faire oublier que la Force a un statut essentiellement temporaire. En conséquence, il est urgent que les parties créent les conditions favorables permettant son retrait.

143. Ma délégation persiste à croire que les entretiens directs intercommunautaires, sous les auspices du Secrétaire général, constituent la meilleure approche possible pour parvenir à un règlement juste et durable du complexe problème de Chypre. Mais, pour être crédible, une telle méthode requiert, d'une part, l'adhésion, l'engagement politique et la participation effective des deux parties et, d'autre part, le respect par les autres Etats de la souveraineté, de l'indépendance, de l'intégrité territoriale et de non-ingérence dans les affaires intérieures de Chypre. Par ailleurs, il conviendrait de ne rien entreprendre qui puisse aggraver la situation déjà très délicate dans la région, afin d'éviter d'exacerber les passions et de rouvrir les hostilités.

144. C'est en fonction de toutes ces préoccupations que ma délégation a voté en faveur du projet de résolution que le Conseil vient d'adopter.

145. Pour terminer, je voudrais renouveler au Secrétaire général l'appréciation de ma délégation pour les efforts inlassables qu'il n'a cessé de déployer, dans le cadre des résolutions pertinentes du Conseil, pour trouver un cadre approprié de règlement juste et durable du problème de Chypre acceptable pour les deux communautés. Ma délégation approuve entièrement ces efforts du Secrétaire général et l'assure de son soutien total dans la tâche délicate qui est la sienne.

146. Je voudrais également remercier le général James Quinn ainsi que ses officiers et soldats pour l'efficacité et le dévouement dont ils ont fait preuve dans l'accomplissement de la tâche qui leur a été confiée par le Conseil.

147. M. MILLS (Jamaïque) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, ma délégation a déjà eu l'occasion de vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité et de dire combien elle était persuadée que vous sauriez apporter à cette tâche votre sagesse et tout votre sens politique. La manière dont vous dirigez les travaux du Conseil en cette époque difficile justifie pleinement cette confiance. Ma délégation voudrait également adresser au représentant de la Bolivie ses remerciements et ses félicitations pour le dévouement et la patience dont il a fait preuve et les efforts inlassables qu'il a déployés en tant que président du Conseil au mois de novembre pour traiter des questions extrêmement délicates et d'un caractère exceptionnel.

148. Ma délégation appuie pleinement la décision de prolonger le mandat de la Force des Nations Unies à Chypre pour une nouvelle période de six mois. La présence de la Force à Chypre a été un facteur important du maintien du calme dans l'île et a permis de faciliter la recherche d'un règlement pacifique.

149. Le rapport du Secrétaire général démontre que, bien qu'il y ait eu une activité diplomatique intense, aucune modification sensible n'est apparue dans la situation qui existe dans la région et que, de ce fait, le dynamisme engendré cette année par la signature de l'accord en 10 points du 19 mai n'a pas survécu au cours

des entretiens intercommunautaires qui suivirent. Ma délégation, ainsi que d'autres, s'était félicitée à l'époque de l'important accord intervenu entre les parties sur des directives pour la reprise des entretiens et nous regrettons vivement que les entretiens intercommunautaires tenus sous les auspices du Secrétaire général aient piétiné et soient suspendus depuis le mois de juin.

150. Nous persistons cependant à penser qu'il existe de grandes possibilités de prendre pour base l'accord du 19 mai pour élaborer des négociations constructives et parvenir à un règlement juste et durable. A cet égard, nous soutenons pleinement les initiatives et les efforts du Secrétaire général pour obtenir une reprise rapide des entretiens intercommunautaires. Nous exhortons les parties intéressées à utiliser au mieux les bons offices du Secrétaire général et à continuer de contribuer à la création d'une atmosphère propice à des négociations fructueuses en laissant de côté les griefs et les antagonismes du passé. Nous persistons à espérer que les efforts inlassables et habiles du Secrétaire général pour la reprise des entretiens seront couronnés de succès très rapidement.

151. Je voudrais dire encore une fois que la Jamaïque accorde une grande importance au maintien du respect de la souveraineté, de l'indépendance, de l'intégrité territoriale et du non-alignement de Chypre. Les efforts continus de la Force des Nations Unies à Chypre pour s'acquitter de son mandat et créer des conditions indispensables contribueront sans aucun doute à la paix et à la sécurité dans la région. Nous lui devons une profonde gratitude.

152. M. ÅLGÅRD (Norvège) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, permettez-moi de vous adresser mes félicitations pour votre accession à la présidence pour ce mois. Vous avez déjà fait la démonstration de vos talents et de votre savoir-faire lors des réunions importantes que le Conseil a tenues en décembre, et je puis vous assurer que vous pouvez compter sur la coopération constante de ma délégation. Permettez-moi également de dire notre reconnaissance au Président du Conseil pour le mois de novembre, le représentant de la Bolivie, pour la sagesse, la patience, et, ajouterai-je, la douce fermeté dont il a fait preuve en dirigeant les travaux du Conseil au cours d'un mois extrêmement chargé.

153. Ma délégation s'est associée à la décision du Conseil de prolonger le mandat de la Force des Nations Unies à Chypre pour une nouvelle période de six mois. La présence continue de la Force est nécessaire tant pour maintenir le calme que pour faciliter la recherche d'un règlement pacifique.

154. Le Gouvernement norvégien s'est félicité de l'accord en 10 points conclu le 19 mai 1979 à Nicosie. Les entretiens intercommunautaires sous les auspices du Secrétaire général offrent la meilleure possibilité de négocier un règlement politique juste et durable du problème de Chypre. C'est pourquoi nous regrettons que ces entretiens aient été suspendus depuis le 22 juin. Nous invitons les parties à les reprendre sans tarder.

155. Ma délégation voudrait rendre hommage au Secrétaire général pour ses efforts constants et inlassables en vue d'apporter un règlement négocié au problème de Chypre. Nous voudrions également rendre hommage au commandant de la Force, le général Quinn, à son personnel, aux officiers et aux hommes de la Force, de même qu'au représentant spécial du Secrétaire général.

156. En terminant, je voudrais me joindre à ceux qui ont déjà pris la parole pour soutenir l'appel du Secrétaire général en faveur d'un soutien financier accru pour la Force.

157. M. MATHIAS (Portugal) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, permettez-moi de profiter de cette occasion pour vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de décembre. Votre sagesse et votre talent diplomatique sont inestimables pour guider le Conseil dans la situation difficile qu'il connaît actuellement. De même, nous éprouvons une profonde reconnaissance envers votre prédécesseur, M. Palacios de Vizzio, qui a présidé nos consultations, nos négociations et nos débats le mois dernier avec une détermination unique et avec la souplesse nécessaire.

158. Lorsque nous nous sommes réunis en juin pour examiner la même question que celle qui nous assemble aujourd'hui, ma délégation avait exprimé l'espoir que les deux communautés chypriotes aborderaient la reprise des entretiens intercommunautaires qui se tenaient alors avec la volonté politique de venir à bout des divergences qui les séparaient. Malheureusement, comme le dit le Secrétaire général dans son rapport si riche en renseignements, les parties n'ont pas pu s'attacher aux aspects de fond de la question de Chypre, ce qui a rapidement conduit à la suspension des entretiens.

159. Toutefois, nous sommes d'avis que le cadre convenu pour les négociations intercommunautaires constitue la base voulue pour réaliser la paix dans l'île. Voilà pourquoi nous appuyons pleinement les efforts que le Secrétaire général a déployés avec ténacité et patience afin d'encourager la reprise des entretiens. Nous comptons que cet objectif sera atteint d'ici au commencement de l'année prochaine et nous demandons aux parties de manifester leur désir de négocier un juste règlement politique du problème, car nous estimons qu'elles seules peuvent apporter une solution véritable à la question.

160. Il est encourageant de savoir que la Force des Nations Unies a pu maintenir le calme à Chypre. La recherche d'une solution pacifique exige sa présence continue à Chypre. C'est la raison pour laquelle le Portugal vient de voter en faveur de la prolongation de son mandat pour une nouvelle période de six mois. Nous espérons très sincèrement que le travail remarquable accompli par le Secrétaire général et son représentant spécial, ainsi que par les officiers et les hommes de la Force, trouvera un écho auprès des deux communautés chypriotes, unies par la même volonté de rechercher

sans relâche un règlement négocié dans un esprit de conciliation et de compréhension mutuelle.

161. M. ADEYEMI (Nigéria) [*interprétation de l'anglais*] : Ma délégation vous a déjà félicité, monsieur le Président, mais les compliments ne sauraient être superflus tant qu'ils sont sincères et dépourvus de toute hypocrisie. C'est pourquoi nous nous associons à nos collègues pour vous féliciter sincèrement et pour reconnaître la manière sage et exemplaire dont vous avez su mener les affaires du Conseil en un mois particulièrement difficile. Nous sommes persuadés que, sous votre direction éclairée, notre tâche sera facilitée.

162. Nous tenons également à féliciter votre prédécesseur, le représentant de la Bolivie, qui a si bien su diriger les travaux du Conseil au cours du mois de novembre également difficile.

163. La question du renouvellement du mandat de la Force des Nations Unies à Chypre a été à nouveau soumise au Conseil de sécurité, ce mandat venant à expiration demain, 15 décembre. Ma délégation a examiné en détail le rapport du Secrétaire général, qui nous met à jour sur les activités de la Force conformément au mandat établi par la résolution 186 (1964) du Conseil de sécurité et par les résolutions suivantes adoptées par le Conseil concernant Chypre, notamment la récente résolution 451 (1979).

164. Ma délégation a voté en faveur de la résolution relative au renouvellement du mandat de la Force que nous venons d'adopter. Nous l'avons fait, conscients de nos responsabilités et de l'obligation accrue du Conseil de contribuer à endiguer le danger que représente la situation à Chypre. Nous espérons que la paix fragile qui s'est instaurée entre les deux communautés ne se détériorera pas au point de déclencher une nouvelle série de conflits et de violence entre elles, menaçant la paix et la sécurité de toute la région.

165. Ma délégation, cependant, continue d'être très préoccupée en ce qui concerne la précarité du cessez-le-feu dans l'île. Selon le rapport du Secrétaire général, des mines continuent d'être implantées le long de la ligne du cessez-le-feu de 180 kilomètres. Le danger que représentent ces mines entre les lignes du cessez-le-feu a été prouvé en octobre lorsqu'un agriculteur chypriote grec a été gravement blessé dans l'explosion de son tracteur sur une mine antichar. La Force a remédié à la situation en plaçant des barrières et des marques nouvelles autour des champs de mines dont elle suspecte d'existence et en prenant de nouvelles mesures d'inspection et de contrôle, mais toutes les menaces à la paix causées par les mines et d'autres dispositifs constituent autant d'agents provocateurs qui sapent constamment la paix précaire de l'île. La Force a demandé une fois de plus à la garde nationale et aux forces turques de lui fournir des plans ou des diagrammes de leurs champs de mines dans la zone tampon. Ma délégation est heureuse d'apprendre que les forces turques ont répondu à cette requête et nous espérons que la garde nationale agira de même sans plus attendre.

166. Il n'empêche qu'il semble clair que la démilitarisation de l'île serait une mesure qui contribuerait considérablement au règlement de la question. A notre avis, le retrait de toutes les forces étrangères de l'île faciliterait la tâche de la Force ainsi que les négociations en cours en vue de résoudre la crise persistante. A cet égard, ma délégation continue, comme elle l'a toujours fait, de souscrire sans équivoque au principe de la non-intervention dans les affaires de Chypre, et elle demande à toutes les parties d'agir de même. Nous pensons que l'inviolabilité de l'indépendance, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de Chypre ne saurait être compromise et nous déplorons toute tentative d'où qu'elle vienne visant à mettre en cause ce principe.

167. En fin de compte, on ne pourra sortir de l'impasse particulièrement tenace qui caractérise cette situation que si tous les côtés abordent les négociations dans un esprit de confiance mutuelle et de bonne volonté, résolus à s'entendre sur la base de l'accord en 10 points. Il faut que les entretiens intercommunautaires reprennent sans délai dans le cadre de cet accord, et nous prions instamment toutes les parties au conflit de s'employer à atteindre cet objectif si longtemps recherché : la paix à Chypre. Leurs stratégies ne doivent pas être contradictoires.

168. Il est souhaitable que les entretiens se déroulent dans une atmosphère de franchise pour assurer une paix qui soit durable, mais l'esprit des négociations doit être axé sur des résultats. Les dirigeants des deux parties doivent à eux-mêmes, à leurs communautés respectives et même à la postérité de faire preuve de la volonté politique qui seule peut mener à la réussite. Le temps passe, et il serait périlleux d'attendre davantage.

169. Le Conseil de sécurité peut — à un prix très élevé, et avec un déficit atteignant maintenant 73,6 millions de dollars — maintenir la Force pour préserver la paix fragile instaurée dans l'île, mais il est parfaitement clair que la Force ne peut être tenue de chercher en vain à préserver la paix alors que les parties principales continuent d'aborder les questions brûlantes qui se posent dans l'île avec une indifférence flagrante et un manque total de sensibilité aux torts causés à leurs communautés respectives. Peut-on demander aux Etats qui envoient des contingents de continuer d'assumer l'énorme fardeau du financement de la Force alors que le règlement politique reste problématique et inaccessible ?

170. En conclusion, ma délégation tient à remercier le Secrétaire général des efforts inlassables qu'il a déployés, ainsi que le général Quinn et les hommes valeureux de la Force pour leur abnégation, leur courage et les sacrifices qu'ils ont consentis individuellement et collectivement. Nous espérons que de tels efforts n'auront pas été vains.

171. Le PRÉSIDENT (*interprétation du chinois*) : Le représentant de Chypre a demandé à exercer son droit de réponse et je l'invite à prendre la parole.

172. M. MAVROMMATIS (Chypre) [*interprétation de l'anglais*] : Je n'avais pas du tout l'intention de répondre au soi-disant représentant chypriote turc et je ne daignerai pas le faire maintenant. Si je le faisais, je soutiendrais involontairement les efforts qu'il a entrepris à lui tout seul pour détourner l'attention du Conseil de la question à l'examen. Toutefois, en tant que Membre de l'Organisation des Nations Unies, Chypre se doit de faire des mises au point quand elles s'imposent. Lorsqu'on permet à un particulier de se faire entendre à titre individuel, il doit le faire sans prétendre être autre chose, sinon il perd tout droit de se faire entendre à nouveau.

173. Qu'il me soit également permis d'évoquer la déclaration du représentant de la Turquie concernant le Gouvernement chypriote et de fournir l'autre moitié de la réponse à cet égard, étant donné qu'il a lui-même fourni la première moitié. Cette première moitié de la réponse se trouve tout d'abord dans la résolution que le Conseil vient d'adopter et ensuite dans toute une série de résolutions antérieures tant de l'Assemblée générale que du Conseil; l'autre moitié se trouve dans la reconnaissance du Gouvernement chypriote par tous les pays représentés à l'Organisation des Nations Unies et par des pays non membres.

174. Avant de terminer, je voudrais, monsieur le Président, vous remercier de nouveau et vous dire combien je suis sensible à la façon admirable dont vous avez dirigé les débats et qui est bien conforme aux nobles traditions de votre grand pays, avec lequel Chypre entretient les meilleures relations. Ceux d'entre nous qui ont suivi les très importants travaux du Conseil le mois dernier n'ont pu que ressentir une profonde admiration pour votre prédécesseur.

175. Le PRÉSIDENT (*interprétation du chinois*) : Le représentant de la Turquie a demandé la parole pour exercer son droit de réponse, et je la lui donne.

176. M. ERALP (Turquie) [*interprétation de l'anglais*] : Je serai bref. Je ne crois pas que le représentant de l'administration chypriote grecque soit pour moi un interlocuteur valable; son interlocuteur était le représentant de l'Etat fédéré turc de Chypre, qui a parlé assez longuement et qui a réfuté toutes les allégations et récriminations dépourvues de fondement. Mais, étant donné que l'on a parlé de ce que l'on a appelé l'intransigeance de mon gouvernement, il me faut peut-être dire qu'il s'agit là d'une allégation absolument fautive et dépourvue de tout fondement, car nous avons toujours, au contraire, encouragé les entretiens intercommunautaires et y avons toujours vu la seule manière de sortir de cette situation très difficile.

177. Le représentant de l'administration chypriote grecque a accusé la Turquie et le côté turc d'avoir sapé le dialogue, ce qui est absolument faux. Nous venons d'entendre tous les membres du Conseil parler de cette question et aucun d'eux n'a accusé la Turquie ou l'Etat fédéré turc de Chypre d'avoir sapé le dialogue. Ce dernier a dit maintes et maintes fois qu'il était disposé à

entamer le dialogue en toute bonne foi, et ce que le représentant de l'administration chypriote grecque a dit à propos de conditions préalables n'est pas vrai. Comme l'a dit M. Atalay, représentant de l'Etat fédéré turc de Chypre, il ne s'agissait pas de conditions préalables mais d'une simple demande pour que l'on réaffirme des concepts qui avaient été acceptés auparavant.

178. En ce qui concerne les toutes premières paroles prononcées par l'ambassadeur Mavrommatis dans sa déclaration initiale, à savoir qu'une sombre atmosphère régnerait à Chypre aujourd'hui, cette sombre atmosphère est peut-être due au fait qu'une résolution qui ne peut être appliquée vient d'être adoptée par l'Assemblée générale. J'espère toutefois que la déclaration faite par le Secrétaire général ce matin aura réussi à éclaircir cette atmosphère.

179. Il est maintenant évident pour tout le monde que le côté qui a déserté la table de négociation est l'administration chypriote grecque. Au lieu de s'efforcer de parvenir à la compréhension, à la concorde et à un accord, elle a recherché ce qu'elle appelle la lutte à long

terme; elle s'est présentée devant des instances internationales afin d'en obtenir des résolutions tout à fait unilatérales et adoptées en l'absence de l'une des parties intéressées.

180. Enfin, on s'est élevé contre ma référence à la légitimité du prétendu Gouvernement chypriote. Je voudrais dire que, dans l'additif à son rapport, le Secrétaire général ne fait guère mention du Gouvernement chypriote et dit :

«j'ai indiqué que je ferais connaître... au Conseil les résultats des consultations que j'avais entreprises sur cette question avec les parties intéressées» [S/13672/Add.1].

Le Secrétaire général a défini auparavant les parties intéressées comme étant les deux communautés de l'île, ainsi que la Grèce et la Turquie.

181. Le PRÉSIDENT (*interprétation du chinois*) : Il n'y a plus d'orateurs inscrits. Le Conseil a donc achevé, à ce stade, l'examen de ce point de l'ordre du jour.

La séance est levée à 13 h 25.